

Solidaires



branche Cemagref

## SUD-Recherche-EPST : premier syndicat au Cemagref

Dans tous les scrutins qui ont eu lieu depuis la création de SUD-Recherche-EPST en février 2003, que ce soit au niveau des seuls titulaires recherche (élections CAP) ou au niveau de l'ensemble de la communauté de travail incluant aussi les personnels mis à disposition et les personnels non-titulaires (CTP, Conseil d'Administration), les personnels en fonctions au Cemagref ont massivement apporté leurs suffrages aux listes présentées par SUD Recherche EPST.

**Elections CTP** (2003) : 57,7 % des voix au niveau national et 6 sièges sur 10 au CTP Central pour SUD Recherche EPST (32 sièges sur 39 dans les CTP locaux)

**Elections au Conseil d'Administration** (2003) : 61 % des voix (en moyenne) pour les candidats présentés par SUD Recherche EPST qui emportent les trois sièges.

**Elections en CAP des corps de titulaires recherche du Cemagref** (2005) : 68,9 % des suffrages exprimés sur l'ensemble des corps et 25 sièges sur 30 pour les listes de candidats présentés par SUD Recherche EPST

### Les instances où siègent des représentants du personnel et leurs compétences, en bref :

Au plan national (ensemble de l'Etablissement) :

- **Comité Technique Paritaire Central (CTPC)** : statuts des personnels de l'Etablissement (titulaires Recherche, thésards, CDD...), orientations générales (plans stratégiques...), organisation et fonctionnement de l'établissement (création d'UMR, de GIE...), formation continue...
- **Commission "carrières"** (rattachée au CTPC) : mobilité, concours, ouvertures d'emplois prioritaires, suivi des thésards et des CDD... Les problèmes des personnels de toutes catégories (y compris les agents MAP ex-mis à disposition dorénavant en position d'affectation au Cemagref) y sont évoqués.
- **Comité Hygiène et Sécurité Central (CHSC)** : hygiène, sécurité, conditions de travail...
- **Commission Action Sociale** (nouvellement créée) : mode d'attribution des aides individuelles, restauration collective, prestations d'action sociale, subventions aux associations...

Au plan local (pour les groupements de plus de 20 personnes) :

- **Comité Technique Paritaire Local (CTPL)** (ou **CTP Spécial** pour la DG) : organisation des services, projets immobiliers, ouvertures d'emplois prioritaires, plans de formation continue...
- **Comité Hygiène et Sécurité Local (CHSL)**, dans certains groupements seulement

Ces instances sont **consultatives**, c'est-à-dire que l'administration est tenue de leur demander leur avis mais pas de le suivre...

**Le Conseil d'Administration de l'Etablissement**, lui, a un réel pouvoir de décision (adoption du budget de l'établissement, des plans stratégiques, contrats quadriennaux...) ; il est dominé par les représentants des Ministères de tutelle et des personnalités nommées par le gouvernement ; les représentants du personnel (3 membres sur 23) y sont très minoritaires...

Des représentants du personnel siègent également dans les instances scientifiques (elles aussi consultatives) : **Conseil Scientifique et Technique (CST)**, **instances d'évaluation** ; ils ne sont pas élus sur listes syndicales.

*Pour plus d'informations, pour connaître les noms de vos représentants dans les différentes instances, contactez les correspondants syndicaux locaux ou écrivez-nous à l'adresse : [sud.cemagref@cemagref.fr](mailto:sud.cemagref@cemagref.fr)*